



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 25 JUILLET 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Premier Adjoint au Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 juillet 2017.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale, Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, Mme BOUTIN Marie-Kristine et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. LALÈRE Jean-Michel a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à Mme BONNET Martine, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à M. BIRE Michel, Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. VERDON.

Absents

Mme VINCENT Denise, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. METAY Pierre-André, M. GENG Hubert, Mme WILLEMOT Isabelle, Conseillers municipaux.

Secrétaire

Mme Annette MORETTON, Conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant le choix du mode de gestion de l'espace Culturel et de Congrès René-Cassin – La Gare :

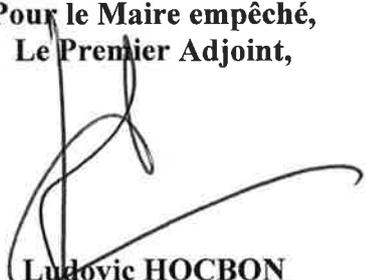
- **ANNULE** la délibération n° 2017-05-03 du 18 juillet 2017 ; -**APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage (concession de service) portant sur l'exploitation de l'Espace René-Cassin-La Gare conformément aux caractéristiques générales décrites dans le rapport annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants

du Code général des collectivités territoriales, et accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure ; **DIT** que la commission spécifique d'ouverture des plis - délégations de service public est compétente pour le traitement de ce dossier.

VU par le Premier Adjoint de Fontenay-lè-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,**


Ludovic HOCBON

Affiché du :
au